

RAPPORT N° 90-19  
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION  
EN VUE DE LA REALISATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE  
A LA MONTAGNE/ SAINT-BERNARD**

Dans le cadre de la valorisation de la zone agricole du terrain communal ex-COUILLOUX à Saint-Bernard (Montagne), la Municipalité a fait procéder à une analyse des ressources en eau du secteur, ainsi qu'à la définition d'un schéma général d'aménagement hydraulique des parcelles agricoles.

Il en ressort la nécessité de réaliser une retenue collective d'environ 8 000 m<sup>3</sup>, dans la perspective de l'amélioration des capacités de stockage des eaux abondantes en saison de pluies.

Le site offrant les meilleures conditions d'implantation de l'ouvrage est une parcelle du terrain cadastré section CE n° 128, de 1 ha environ, appartenant à M. Paul VIRAMOUTOU.

Les pourparlers engagés avec l'intéressé n'ont pas débouché sur une possibilité d'acquisition amiable de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.

Il vous est demandé de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise définitive du terrain précité.

**LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE**

LE MAIRE : Nous vous projetons un film pour vous permettre de localiser ce projet.

**Projection d'un documentaire filmé  
sur écran de télévision.**

M. MAGAMATOO H. : Il vous est demandé d'autoriser le Maire à engager la procédure d'expropriation en vue de la réalisation d'une retenue collinaire d'une capacité de 8 000 m<sup>3</sup> à Saint-Bernard, pour permettre l'alimentation de retenues individuelles -une dizaine environ, aujourd'hui-. Monsieur FOURNEL pourrait-il commenter ce projet ?

M. FOURNEL D. : Vous pourrez le délimiter sur plan projeté par transparent.

**Projection du plan considéré sur écran  
(commentaires de M. Dominique FOURNEL).**

Le terrain d'assiette du projet -environ 1 ha- se situe à la Montagne/Saint-Bernard. Vous pouvez repérer le Chemin Saint-Bernard, l'ancienne Léproserie -tout en haut de l'image sur écran-, l'actuel Cimetière de Saint-Bernard, le long du Stade -à proximité du Terrain de Football et de la Ravine à Jacques-. Cette localisation n'est pas une coïncidence, et est particulièrement adaptée. En effet, la situation du projet présentera un maximum de sécurité : le contenu de la retenue collinaire, en cas de glissement de terrain, pourra s'écouler dans la ravine.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Je demanderais à Monsieur FOURNEL de bien vouloir laisser à l'écran le plan considéré. Je voudrais savoir comment sera assurée l'alimentation de cette retenue. Par impluvium ? Dans ce cas, où se trouvera-t-il ? Ou, par la ravine ?...

M. FOURNEL D. : Les deux procédés évoqués seront utilisés. Il y aura un impluvium et, également, captage au niveau de plusieurs petites sources du secteur qui sont de très faible débit.

M. GERARD M. : Est-ce que ces sources sont pérennes ou pas ?...

M. FOURNEL D. : Elles alimenteront, au moins partiellement, la retenue collinaire. Le dossier technique en final est en cours d'instruction à la D.D.A.S.S..

M. GERARD M. : Une étude des sols, même sommaire, a-t-elle été faite ? Une capacité de 8 000 m<sup>2</sup> est quand même importante.

M. FOURNEL D. : La reconnaissance des sols sera effectuée par l'intermédiaire de la D.D.A.S.S., pour le compte de la Commune.

LE MAIRE : Bien. Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non.  
Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.

---